

## INFORMATION AUX PORTEURS



A compter du **02/01/2018**, les modifications listées ci-dessous interviendront sur votre OPC :

### ■ **Suppression de la classification AMF « Diversifié » :**

La classification AMF « Diversifié » sera supprimée, conformément à la réglementation.

### ■ **Divers :**

Les mentions liées aux coûts pouvant s'ajouter aux frais facturés à l'OPC ont été précisées pour y inclure, conformément à la réglementation en vigueur :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés à une procédure pour faire valoir un droit ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents.

Les autres postes des frais facturés à l'OPC demeurent sans changement.

La documentation juridique sera modifiée en conséquence.

-----

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)